

Arrêté n°A2023_802 en date du 16/01/2023

Objet : DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT - ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME PAULINE LEMPERRIERE RESPONSABLE DE SECTEUR CENTRE-OUEST BASSIN 4 DU POLE DECHETS AU SEIN DE LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ESPACE PUBLIC ;

Le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

VU les articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service ;

Vu la délibération n°2020-07-15-1863 du Conseil territorial du 15 juillet 2020 relative à l'élection du Président de l'Établissement public territorial ;

Vu la délibération n°2020-07-15-1865 du Conseil territorial du 15 juillet 2020 relative à l'élection des Vice-présidents et des Conseillers délégués ;

Vu le contrat de travail n°2022-2547 du 28/07/22 portant recrutement de Madame Pauline LEMPERRIERE ;

CONSIDÉRANT que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité, le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre doit déléguer sa signature à des fonctionnaires d'autorité ;

CONSIDÉRANT que Madame Pauline LEMPERRIERE exerce les fonctions de Responsable de secteur centre-ouest bassin 4 du pôle déchets au sein la Direction Générale Adjointe de l'Espace Public ;

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation est donnée à Madame Pauline LEMPERRIERE, Responsable de secteur centre-ouest bassin 4 du pôle déchets de la Direction Générale Adjointe de l'Espace Public de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, pour signer sous la responsabilité et la surveillance du président, pour les affaires relevant du secteur centre-ouest bassin 4, les :

- Bons de commande, ordres de services, actes d'exécution et de règlement de dépenses dans la limite de 40 000€HT ;
- Courriers aux concessionnaires et aux institutionnels
- Attestations de travaux ;
- Attestations du service fait sur facture ;

Article 2 : L'arrêté n°A2022_683 du 11/02/2022 est abrogé à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée et, publié sur le site internet de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et dont ampliation sera faite à :

- Madame la Préfète du Val de Marne
- Madame la Trésorière de Ivry-sur-Seine

Orly, le 16/01/2023



Le Président de l'Établissement
Public Territorial;
Michel Lepêtre

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le : 26.01./2023

Publié le : 26.01./2023

Notifié le :/...../2023